

Énergie et prélèvements obligatoires : tout est dans la présentation

Jacques Maire

Lorsque nous ouvrons le journal le matin, nous trouvons inmanquablement un ou plusieurs articles sur la situation plus que critique des finances publiques. Tout le monde s'accorde pour dire que les prélèvements obligatoires sont déjà excessifs, que les dépenses sont difficiles à diminuer, que le déficit est insupportable et que la dette publique est beaucoup trop lourde. C'est la «quadrature du cercle» que le gouvernement essaie de résoudre, ce qui l'a amené à augmenter, dans le budget 2013, les impôts de 20 milliards (un peu moins de 1 % du PIB) et à réduire les dépenses de 10 milliards. Retenons pour la suite l'ordre de grandeur de ces chiffres.

Dans le même temps, le gouvernement lance une grande concertation sur la «transition énergétique» et a publié une feuille de route pour organiser les travaux. Ce document fixe un certain nombre d'orientations sur les données physiques qu'on peut toujours discuter, mais qui ne sont pas l'objet de cet article. Il aborde ensuite le problème de financement et de la fiscalité, mais de façon relativement peu précise et surtout sans se référer aux difficultés des finances publiques, comme s'il s'agissait de domaines séparés et qu'on pouvait faire une politique énergétique sans se préoccuper de la situation générale ou en déclarant qu'elle s'auto-supporte !

Pourtant, il suffit de regarder par exemple les prévisions de la croissance de la CSPE (Contribution au service public de l'électricité) pour constater qu'il s'agit de milliards ou de dizaines de milliards d'euros.

Rien que les derniers projets retenus d'éolien offshore représenteront environ 1 milliard de CSPE en 2020. Quand on parle de fiscalité écologique on parle en % de PNB ; les ordres de grandeur sont donc bien les mêmes que ceux ci-dessus.

Les prélèvements obligatoires sont additifs pour la population et «douloureux», quelle que soit la voie pour les effectuer et quel qu'en soit l'usage fait : cette vérité de bon sens semble parfois oubliée.

Le document semble ignorer ce qui ne passe pas par le budget de l'État. L'obligation d'achat pour les énergies nouvelles est la plus importante en l'espèce et pèse par la CSPE sur le prix de l'électricité. Le budgétaire a l'âme tranquille puisque cela ne rentre pas dans ses comptes.

Peut-on dire que ce n'est pas un impôt parce que c'est payé par le consommateur et non le citoyen imposable et que les comptes sont séparés? Quelle est la différence économique avec tout impôt indirect, TIPP par exemple. C'est toujours une amputation du pouvoir d'achat qui conduit à réduire d'autres dépenses et s'avère toujours désagréable, sans parler des effets négatifs sur l'emploi.

Bien sûr, c'est un impôt affecté, mais tout prélèvement est fait pour mettre en œuvre les politiques publiques. L'affecter *a priori* à une de ces politiques, c'est fixer une priorité pour l'action en cause ; en fait, on augmente, pour cette action, les prélèvements obligatoires déjà jugés trop élevés sans se soucier de savoir si la société ne préférerait pas des actions dans d'autres domaines ; personne

ne compare les éoliennes et les hôpitaux!!! L'affectation a, par contre, un avantage psychologique car les gens se demandent toujours où passent leurs impôts. Le fait de le destiner à un but qu'on peut approuver en facilite l'acceptabilité.

Les bonus-malus ont la cote pour les voitures, peut-être demain pour les consommations de gaz et d'électricité. Comme ils sont censés s'équilibrer, ils sont présentés comme sans douleur, mais ce ne sont pas les mêmes qui payent et qui reçoivent. Il y a donc bien transfert entre les citoyens qui supportent une charge et ceux qui reçoivent la subvention. Si l'équilibre était suffisant pour rendre les impôts indolores, cela réglerait le problème des impôts distributifs, et même de tous les impôts car un impôt est toujours dépensé : il y a donc toujours un bénéficiaire, le plus souvent anonyme. Dire qu'on peut l'éviter en consommant moins, c'est vrai de tout impôt indirect ciblé.

Pour les voitures, l'effet immédiat sur les décisions rend la formule tentante. Par contre, pour les consommations de réseau, l'inertie du système n'en fera qu'une formule de transfert durable entre consommateurs

Les taxes écologiques éventuelles, faites pour agir sur les comportements, posent un autre type de problème : pour avoir de l'effet, il faut qu'elles soient suffisamment élevées donc qu'elles constituent une charge fiscale incontestable; si, à terme, les économies peuvent les diminuer, les délais sont longs. Pour ne pas « enrichir l'État », il faut donc les compenser par la baisse d'autres impôts. Si cela touche tout le monde (comme feue la taxe carbone), il est sans doute possible de présenter une formule simple, équitable et surtout explicable et crédible.

Toutes ces mesures sont peut-être justifiées et efficaces pour des objectifs eux-mêmes justifiés, mais elles concernent des prélèvements importants. Il est donc faux de dire qu'elles sont sans douleur et ne touchent que des citoyens négligents ou riches. De plus, sur l'économie en général, les prélèvements ont toujours le même impact. Les citoyens contribuables-consommateurs peuvent peut-être les comprendre et même les accepter, mais il ne faut pas camoufler leurs effets. Comme toujours, il y a des gagnants et des perdants ; ces derniers s'en rendront compte et seront ceux qu'on entendra le plus. ■

Abonnez-vous pour 2013 au tarif 2012

Bulletin d'abonnement page 77